



Le contrat de professionnalisation

PRINCIPE GÉNÉRAL

Le contrat de professionnalisation pour le **Master 2 droit des affaires, parcours droit et contentieux de l'entreprise** en alternance est un CDD ou un CDI conclu avec un jeune/adulte pour une année de formation à l'Université Savoie Mont Blanc, au sein de la Faculté de droit située à Jacob-Bellecombette. A ce titre, l'alternant a le statut de salarié dans votre entreprise, tout en se formant et en préparant un diplôme reconnu (diplôme d'État).

La formation universitaire pour ce Master 2 représente environ 350 heures par an. Elle est dispensée d'octobre à mi-mai sur le rythme : 3 J en cours (du lundi au mercredi) / 2 J en entreprise (du jeudi au vendredi). De mi-mai à fin septembre, et pendant les interruptions pédagogiques, l'alternant est à temps plein dans l'entreprise.

QUELS PEUVENT ÊTRE LES EMPLOYEURS ?

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime. Les entreprises de travail temporaire peuvent également avoir recours à ce type de contrat.

Attention, l'État, les collectivités territoriales et les établissements, publics à caractère administratif ne peuvent signer de contrat de professionnalisation.

LES AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS

Rémunération allégée :

Jeune de moins de 21 ans : min. 65 % du SMIC.

De 21 à 25 ans : min. 80 % du SMIC.

26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès).

A l'issue d'un contrat à durée déterminée, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Coût de la formation pris en charge pour tout ou partie par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) vous permettant d'utiliser vos cotisations obligatoires au titre de la formation continue.

Salarié non pris en compte dans l'effectif de l'entreprise.

Aide forfaitaire attribuée à l'employeur par Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

Des aides sont également prévues afin d'inciter les entreprises à recruter des personnes en situation de handicap.

EXEMPLE : données indicatives, l'OPCA est seul compétent pour valider le salaire.

La simulation indique que l'alternant, en contrat de professionnalisation, a droit au minimum à 80% du SMIC.
Age de l'alternant : 21 ans et plus
Niveau de formation : Niveau 1 (Master 2)
Nombre d'employés dans votre société : 30
Secteur de votre entreprise : Privé

Coût salarial annuel brut pour l'employeur * : 14 385 €

Exonération de cotisation sociale** : 4 088 €/An

Cotisations patronales résiduelles : 1 980 €/An

Coût salarial annuel : 16 365 €/An - Soit 1 364 €/mois

Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses : 14 365 € - Soit 1 197 €/mois

*Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives prévoient un revenu minimum de l'alternant plus élevé.

** Réduction générale des cotisations (ex réduction Fillon).

VALEUR AJOUTÉE POUR L'ENTREPRISE

- Avoir des candidats de qualité, soigneusement sélectionnés par l'Université Savoie Mont Blanc.
- S'assurer le concours d'un collaborateur motivé et impliqué sur une durée longue, en bénéficiant d'aides pour la prise en charge de sa rémunération.
- Bénéficier des connaissances et compétences de l'alternant pour une réflexion et une prise de recul sur ses pratiques.
- Bénéficier d'études et projets encadrés par l'Université Savoie Mont Blanc avec une mise à disposition d'outils et de méthodes.
- Répondre aux besoins de renouvellement des compétences.
- Pouvoir plus efficacement recruter un éventuel futur collaborateur, déjà impliqué dans la vie de l'entreprise et formé à ses techniques.

VALEUR AJOUTÉE POUR L'ALTERNANT

- Acquérir une expérience significative.
- Confronter ses connaissances théoriques à la réalité des attentes des entreprises.
- Préparer son diplôme en bénéficiant d'un salaire.
- Obtenir un diplôme reconnu par les entreprises.
- Avoir l'opportunité de faire ses preuves et d'être recruté.

NOUS CONTACTER

- Vous souhaitez des informations sur la formation et les alternants ?

Chargée de développement relations extérieures :

M^{lle} Sophie Pardoën
Courriel : Sophie.Pardoën@univ-smb.fr
Tel : 04 79 75 83 94

- Vous souhaitez être accompagné dans le recrutement de votre alternant ?

Chargée de projets transversaux & Antenne Faculté de droit Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc:

Mme Anais LEVEILLET
Courriel : Anais.Leveillet@univ-smb.fr
Tel : 04 79 75 91 30



**FACULTÉ
DE DROIT**

UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC



www.fac-droit.univ-smb.fr

Faculté de droit

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette / BP 1104 / F - 73011 Chambéry cedex